



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contraception

Question écrite n° 42052

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en place, dans le cadre de la campagne d'information sur la contraception lancée par le Gouvernement le 11 janvier dernier, d'un numéro de téléphone « Info contraception ». Il souhaiterait savoir si ce numéro est bien gratuit et quel est à ce jour le nombre d'appels reçus, la nature des questions posées et des renseignements demandés.

Texte de la réponse

La question posée par l'honorable parlementaire a retenu toute l'attention de madame la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Dans le cadre de la campagne d'information sur la contraception, un numéro indigo « info contraception » a été mis à disposition du public. L'objet de cette plateforme téléphonique est d'informer et d'orienter les appelants d'après une base informatique contenant des éléments de réponse majeure en matière de contraception et de prévention ainsi que les numéros de téléphone et adresses d'organismes publics et d'associations nationales et locales. Un appel à ce numéro est facturé 0,99 F TTC par minute quel que soit le lieu d'émission de la communication. Du 12 janvier au 31 mai 2000, 8 199 appels ont été reçus. L'analyse des appels a permis de définir le profil type de l'appelant. Il s'agit d'une femme de 13 à 25 ans, célibataire, sans enfant, vivant en région parisienne. Les thèmes abordés au cours des appels ont porté essentiellement sur la pilule (30%), la pilule du lendemain (17%), la grossesse (10%), l'IVG (8%).

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42052

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2000, page 1103

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4147